

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit novembre, à 18 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 novembre 2019 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Pascal LOIRAT - Françoise JOUNIER - Marie-Annick DURAND - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédérick DUNET - Laurent BOULO (arrivé à 18h38) - Chantal DEMY - Marie-Claude BARRET - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN (arrivée à 19h07) Fabrice GUILLET - Laurence LÉPINE - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU.

Étaient excusés : Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Jacques GUIHÉNEUF donne pouvoir à Joseph GAULTIER - Nadège VÉRON donne pouvoir à Anne-Martine GUILLOUX - Dominique WEBER donne pouvoir à Catherine LACROIX.

Secrétaire de Séance : Bernard MACÉ

Monsieur le Maire demande à Bernard MACÉ, désigné secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2019.

Anne-Gaëlle RÉVAULT du groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire prend la parole pour expliquer leur refus d'approuver un compte-rendu dans lequel figure 2 votes invalidés sans que ces 2 votes aient été renouvelés pour être validés. En effet, suite à leur question écrite, la majorité a décidé de soumettre au vote 2 vœux qui ont été votés à la majorité mais ils ont été invalidés en raison d'un délai qui ne pouvait être respecté.

Le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire s'attendait donc à voir ces 2 votes figurer à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Ce n'est pas le cas. Il leur semble que c'est sous la pression de certains agriculteurs que la majorité est revenue sur sa décision. Ils rappellent que des vœux ont seulement une valeur symbolique contrairement à un arrêté qui aurait dû être appliqué par les agriculteurs. Ils attendent que les vœux soient revotés avant d'approuver ce compte-rendu.

Monsieur le Maire répond que ces vœux seront représentés lors d'un prochain conseil municipal.

1 – Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la démission de Madame Valérie SAUVIAT une nouvelle conseillère municipale est installée à partir de ce jour en la personne de Madame Dominique WEBER, suivante de liste sur la liste GUERANDE AVEC VOUS.

Le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire souhaite faire une remarque en lien avec cette délibération. Anne-Gaëlle RÉVAULT prend la parole et évoque la problématique des élus régulièrement absents continuant néanmoins à percevoir leur indemnité. Cela pose un problème d'utilisation de l'argent public alors que de nombreuses collectivités, dont Guérande, se plaignent du manque d'argent public, de dotations de l'Etat. Nous en entendons parfois parler au niveau national, mais ces faits se produisent également localement, comme ici à Guérande.

Madame Sauviat a pris la décision, certes tardive, de démissionner. Ce n'est pas le cas de tous. Le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire aimerait que, dans le prochain règlement

intérieur, soit ajouté un article obligeant un conseiller municipal à démissionner en cas d'absences répétées, sauf en cas de maladie dûment constatée.

Monsieur le Maire rappelle que la loi stipule qu'un conseiller municipal donnant pouvoir à un autre n'est pas considéré comme étant absent.

Monsieur le Maire cède la parole à Pascal LOIRAT.

2 – Redevance d'occupation du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz

Cette délibération n'entraîne aucune remarque.

VOTE : Unanimité

3 – Budget Principal 2019 – Pertes sur créance irrécouvrables – Créances éteintes

Cette délibération n'entraîne aucune remarque.

VOTE : Unanimité

4 – Indemnité de conseil au comptable public

Le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire estime que ce travail étant rémunéré, il n'y a pas à y ajouter une indemnité. Anne-Gaëlle RÉVAULT interpelle sur le fait que les élus de la majorité répètent sans cesse qu'il n'y a pas suffisamment d'argent et qu'ils ont même décidé d'augmenter les impôts locaux. Sans remettre en cause les compétences de la personne, ni même l'utilité de ce travail, le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire s'oppose au maintien de cette indemnité « facultative » même à 50 %.

Monsieur le Maire remarque que c'est une délibération qui chaque année fait débat. Une précision cependant sur le fait que le taux de l'indemnité soit cette année à 50% contre 75% l'année dernière.

Hélène CHALLIER confirme qu'un débat a bien eu lieu sur la question lors de la commission Finances. L'indemnité est prévue pour les petites communes qui n'ont pas de compétence technique en terme de comptabilité et qui font appel à des receveurs pour passer les écritures et valider les comptes. A Guérande, cela ne s'impose pas particulièrement pour un travail surtout de contrôle et de validation. Hélène CHALLIER rappelle qu'il avait été précisé que cette indemnité était amenée à s'éteindre.

Pascal LOIRAT précise que l'engagement pris il y a deux ans était de faire en sorte que l'indemnité soit dégressive chaque année.

Il rappelle qu'il est intéressant de s'appuyer sur des gens extérieurs compétents en terme de conseil financier.

Hélène CHALLIER veut souligner que la personne n'a pas démerité. Sa compétence n'est pas la raison de la baisse de l'indemnité.

Monsieur le Maire confirme cela et précise que c'est une estimation versée par rapport à la prestation fournie. Aussi, pour 2020, un amendement est en cours prévoyant que l'Etat indemnise le comptable public. Les modalités de l'évolution sur le sujet seront à prendre en compte par le nouveau municipal en 2020.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ – François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT) - 4 Abstentions (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT – Dominique MIGAULT)

5 – Apurement de titres suite au jugement de la Chambre Régionale des Comptes

Cette délibération ne soulève aucune remarque.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire laisse la parole à Catherine LACROIX.

6 – Dialogue compétitif – Carré Saint-Jean – Choix du titulaire du marché

Frédéric MICHÉ rappelle que le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire avait déjà voté contre la vente de ce bâtiment lors de la première délibération. Le constat étant qu'en Intra-Muros, l'immobilier est rare. Ce patrimoine méritant pourrait être intégré dans un projet plus large. Il pourrait englober la Place Saint-Jean, l'arrière de la Salle Saint-Jean pour une cohérence et une structure de l'ensemble du quartier. Vu la méthodologie utilisée pour la construction de ce projet, le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire annonce qu'ils voteront contre.

Hélène CHALLIER et le groupe Guérande Alternance prend acte du choix du Groupe France Pierre Patrimoine pour mener à bien les travaux de « Reconversion de l'Hôpital Saint-Jean ».

Au vu des réalisations de ce groupe, notamment au Croisic, à l'Hôtel du Duc d'Aiguillon, le groupe Guérande Alternance ne contestera pas la capacité de France Pierre Patrimoine à mener à bien ce projet dans le respect et la valorisation optimale du patrimoine. Il salue aussi le choix, audacieux, qui a été fait de la procédure de dialogue compétitif qui permet à la Ville de pouvoir, si elle est bien organisée en ce sens, et si elle le souhaite, de pouvoir avoir une vraie marge de négociation, trop souvent insuffisante dans le cadre des appels d'offres classiques.

Cependant, ils ne voteront pas cette délibération car même s'ils reconnaissent à France Pierre Patrimoine la capacité à mener à bien la reconversion, ils réaffirment ici leur opposition à ce projet qui n'est pas et n'a jamais été le projet initial proposé à nos Concitoyens. Ils n'ont pas voté pour cette reconversion, ils ont voté pour un projet de requalification globale.

Tout comme pour le Projet du Petit Séminaire, nous assistons à une dérive qui consiste à se dessaisir de notre patrimoine alors même que votre Majorité a été élue sur des projets culturels et de mise à disposition des Guérandais de ce complexe, envisagé dans sa globalité comme l'Ilot Saint-Jean. Plus de projet pour le Petit Séminaire, plus de Projet pour l'Ilot Saint-Jean ? Guérande prend des décisions totalement en deçà de ses ambitions légitimes. Nous bradons notre héritage.

Quid du projet culturel au Carré Saint-Jean ? Rien ! Pas un mot. Le CIAP a disparu. Il s'agit, comme son nom l'indique parfaitement d'un projet de reconversion d'un équipement public destiné à devenir privé. Nous regrettons que le foyer des aînés ne figure plus dans le programme de reconversion. Nous déplorons que le projet culturel destiné à faire vivre la chapelle n'ait pas été pensé au préalable car nous redoutons une fois encore votre manque d'imagination et d'audace en la matière. Nous redoutons qu'elle ne reste désaffectée.

Vous nous aviez annoncé un projet ambitieux et dynamique, nous voici avec des logements et une chapelle vidée de ce qui était, tout compte fait, un de nos rares musées. Et pour quoi ? Pour quel projet ? Aucun.

Nous avons, une fois encore bradé notre patrimoine aux promoteurs pour se soulager de la charge qu'ils constituaient, mais ils ne constituent une charge que parce que vous n'avez pas été capables de concevoir les projets à même de convaincre d'éventuels partenaires. Le Carré Saint-Jean est bien une opportunité patrimoniale, culturelle et économique manquée.

Catherine LACROIX précise que l'orientation donnée à l'îlot Saint-Jean (différent du Carré Saint-Jean) est culturelle. Dans un premier temps, la chapelle va être restaurée en un lieu culturel traversant.

Nous sommes également en restauration de la porte Saint-Michel sur laquelle nous n'avons aucun retard sur les travaux. L'ouverture est prévue le 1^{er} juillet 2020. Ce sera également un lieu culturel où seront présentées des expositions annuelles et temporaires. Cette restauration est une partie du PSC – Projet scientifique et culturel – mis en place.

Catherine LACROIX précise que la Ville travaille régulièrement avec les services de l'Etat et informe que le CIAP n'existe plus. L'Etat donne aujourd'hui de nouvelles orientations qu'il est prévu de mettre en place dans une partie de la Porte Saint-Michel.

Quant à l'ancien foyer des aînés, il a été transformé en Ecole des Arts et du Patrimoine. Pour ce bâtiment inscrit au PSMV comme un bâtiment culturel avec une extension contemporaine, de nouveaux projets se mettront en place en 2020 avec les nouveaux élus. Ce quartier en désuétude à l'heure actuelle peut devenir un beau quartier. Il y aura évidemment des logements afin de redynamiser le centre-ville, ramener de la population dans le centre-ville.

Hélène CHALLIER rappelle la signature tripartite de la convention Ville d'Art et d'Histoire où il était question d'avoir 2 musées – musée des Remparts et musée de la Poupée -. Le musée de la Poupée étant fermé, le musée des remparts étant en rénovation depuis des années, ce qui est proposé principalement aux touristes passant à Guérande c'est la Collégiale. Le groupe Guérande Alternance considère que c'est insuffisant et qu'il serait temps que les projets qui permettront de garder le label se concrétisent.

Catherine LACROIX donne rendez-vous à la population guérandaise en juillet 2020 pour réaliser l'avancement des projets durant le municipale 2014/2020. La convention Ville d'Art et d'Histoire signée en 2004 ne comportait pas la mention du musée de la Poupée qui n'est pas un musée de France mais un musée associatif. Les thématiques de la convention sont diverses et il est important vis-à-vis de l'Etat de les appliquer (restauration des objets, expositions,...)

Elle rassure la minorité en précisant qu'il y aura bien des projets culturels sur cet îlot Saint-Jean.

Monsieur le Maire ajoute que la reconversion de ce quartier dans l'intra-muros s'inscrit dans une dynamique de la Ville. Le point commun étant de redonner vie à ce quartier privilégié. Le souhait était de conserver la chapelle dans le patrimoine communal. Le projet global conduit par l'opérateur privé choisi, s'inscrit réellement dans une approche culturelle de cet espace public. La

réflexion pour mener à terme ce projet est d'en créer un lieu de vie, un lieu de cohésion sociale et une vitrine pour la commune, une attractivité pour les habitants et futurs habitants guérandais. Monsieur le Maire conclut que c'est bien une politique d'attractivité et de dynamisation du cœur de Ville qui est menée. Elle passe pour ce secteur par une offre culturelle tournée vers l'avenir tout en protégeant le patrimoine existant.

VOTE : Majorité - 7 Contre (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT – Dominique MIGAULT – Frédéric MICHÉ – François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT)

Monsieur le Maire cède la parole à Pascal LOIRAT.

7 – Saillé – Aménagement de la Rue du Ber – Constitution d'un groupement de commandes – Ville de Guérande – Cap Atlantique

Cette délibération n'entraîne aucune remarque.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Annick DURAND.

8 – Affaires foncières – Impasse de la Gaillardais – Désaffectation et déclassement voie communale

Frédéric MICHÉ reconnaît cette délibération comme liée au projet du Petit Séminaire. Projet de vente et de privatisation soi-disant culturel et structurant mené par une politique obscure que le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire dédaigne. Il rappelle que lors la vente du terrain l'intervention de la minorité en Commission a permis une requalification de la valeur du terrain plus estimable que celle annoncée au départ.

Hélène CHALLIER et le groupe Guérande Alternance estiment que cette délocalisation des logements sociaux va contre la mixité sociale.

Monsieur le Maire répond que ces logements sociaux seront malgré tout dans une zone très urbaine.

Marie-Annick DURAND précise que les logements sociaux n'étaient pas prévus dans le SCOT initialement. C'est la Ville de Guérande qui a insisté pour que soit maintenu le taux demandé des logements sociaux y compris au Petit Séminaire.

Monsieur le Maire confirme qu'il est évident que ce dossier du Petit Séminaire ouvert depuis 2008 par la Ville de Guérande, a subi des changements pendant ces 11 ans. Le contexte actuel (baisse massive des dotations de l'Etat aux collectivités) a contraint la Ville à réécrire ce projet initialement prévu en donnant priorité à la préservation et la production de ce monument historique qui aura une vocation culturelle inter communale (auditorium – conservatoire de musique). Ce sera un rayonnement pour la Ville de Guérande et pour le territoire.

Françoise JOUNIER confirme que la Ville est tenue à certaines règles concernant les logements sociaux. Les demandes de logements sociaux étant importantes sur Guérande, il est essentiel de maintenir un taux nécessaire pour pouvoir répondre à celles-ci. Vu le contexte financier, il aurait été compliqué de faire des logements sociaux à des prix abordables dans le Petit Séminaire.

VOTE : Majorité - 7 Contre (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT – Dominique MIGAULT – Frédéric MICHÉ – François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT)

9 – Affaires foncières – Impasse de la Gaillardais – vente terrain communal

Il est précisé que cette vente interviendra sous condition de l'obtention du permis de construire purgé de tous recours qui sera délivré pour l'opération d'aménagement prévue sur les terrains AE n° 590 et AE n° 156.

VOTE : Majorité - 7 Contre (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT – Dominique MIGAULT – Frédéric MICHÉ – François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT)

10 – Affaires foncières – La Grande Garenne – vente terrain communal

Frédéric MICHÉ évoque le désaccord du groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire avec cette délibération. Cette parcelle ne faisait pas partie du remaniement foncier lié à la route. L'exploitant agricole savait dès le début que la route allait passer sur cette parcelle. De plus, c'est une surface qui peut être nécessaire notamment comme elle l'a déjà été pour le plan POLMAR. Le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire est en général contre les ventes des surfaces communales. Le foncier étant rare, il tient à conserver celui-ci dans le patrimoine guérandais pour en décider sa destination.

Anne-Gaëlle RÉVAULT ajoute que cette vente permettra la réalisation de la déviation vers La Turballe. Ce sujet a été source de discussions et d'avis divergents au sein de leur groupe lorsqu'ils ont préparé ce conseil avec leurs sympathisants. En effet, ils comprennent qu'une solution est à trouver pour sécuriser la traversée de Clis. Cependant, certains d'entre eux estiment qu'il est temps de penser autrement qu'en construisant de nouvelles routes. Ce développement des véhicules motorisés et cette artificialisation incessante des sols ne sont pas soutenables. Pour développer les modes de déplacements doux il faut cesser de créer de nouvelles infrastructures pour les véhicules motorisés. Depuis 30 ans, les sols sont artificialisés à un rythme ahurissant. Cette disparition des espaces naturels, forestiers et agricoles a des conséquences néfastes sur la biodiversité et le climat. Elle joue aussi sur les canicules, les inondations, les submersions marines etc.

Pris en application de la loi biodiversité de 2016, le plan biodiversité de juillet 2018 a introduit la notion de « zéro artificialisation nette ». Il s'agit en premier lieu d'éviter toute nouvelle imperméabilisation des sols, ou, au pire, de la compenser par une « renaturation » équivalente d'espaces artificialisés.

Le département de Loire-Atlantique s'est fixé l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

Depuis 2010, Strasbourg prévoit un budget consacré à la désimperméabilisation de l'espace public qu'elle remplace par des jardins de rues. Si une artificialisation des sols est jugée indispensable pour l'intérêt collectif, il faut alors prévoir des compensations en terme de perméabilité en rendant des surfaces équivalentes perméables.

Vos décisions passées et actuelles vont dans le sens contraire : des chemins, des parkings sont imperméabilisés et vous avez refusé de limiter davantage la bétonisation dans le Plan Local d'Urbanisme. De plus, le montant de cette déviation de 6,6 km, estimé à 16,5 millions d'euros équivaut au budget vélo de Cap Atlantique jusqu'en 2050 ou du budget vélo du département pendant 7 ans ! Certains d'entre eux jugent qu'il y a d'autres priorités d'utilisation de l'argent public. Dans ce contexte, les voix de leur groupe seront partagées sur ce point.

Monsieur le Maire indique que s'il n'y a pas de parcelle cédée il ne peut y avoir une déviation. Il faut aussi entendre l'exaspération des habitants vivant entre le boulevard de Gaulle et le village de Clis qui est la seule route principale actuelle pour rejoindre la Turballe / Piriac sur mer. Le vélo peut avoir toute sa place, mais une déviation ne peut que répondre aux riverains pour leur sécurité et également au tourisme balnéaire ou portuaire se déplaçant chez nous. Le budget consacré par le département s'élève à 20 millions d'euros. Cette voie départementale prévue n'est absolument pas remise en cause au niveau du Conseil Départemental.

VOTE : Majorité – 1 contre (Anne-Gaëlle RÉVAULT) – 2 Abstentions (Frédéric MICHÉ – François PAGEAU)

11 – Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles BA 155 et XK 65 par la S.N.C. HPL LA TURBALLE au profit de la Ville pour une liaison vers la rue du champ de courses - Acquisition des parcelles BA 154, BA 155p, BA 268p, XK 65p et constitution d'une servitude de passage et de tréfonds au profit de la S.N.C. HPL LA TURBALLE

Cette délibération ne soulève aucune observation.

VOTE : Unanimité

12 – Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles AB 54, AB 328, AB 375 & AB 377 par la société VIVAPROM au profit de la Ville (AB 196 & AB 379) - liaison rue du Bois Rochefort / coulée verte

Cette délibération ne soulève aucune observation.

VOTE : Unanimité

13 – Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles AC 22 & AC 23 par la S.C.C.V. LE MAUPERTHUIS au profit de la Ville - liaison chemin de Mauperthuis - avenue Anne De Bretagne

Hélène CHALLIER soulève la problématique d'afflux de logements qui vont voir le jour au même moment sur Guérande. Le groupe Guérande Alternance alerte juste sur cette augmentation d'infrastructures qui seront certainement en saturation. Cela engendrera des problèmes de crise de croissance mal anticipée.

Monsieur le Maire indique la volonté de la Ville à accroître les voies douces dans ces nouvelles infrastructures afin de limiter l'utilisation des véhicules.

Marie-Annick DURAND rappelle que dans les OAP prévues au niveau du PLU, les terrains n'ont pas tous été ouverts immédiatement à la constructibilité. D'autres OAP ont été ralenties. Elles sont prévues sur 3 ans, 6 ans et même 9 ans.

Hélène CHALLIER répond qu'en effet cela est souhaitable car les ventes des logements peuvent arriver vite à saturation. Un risque que les projets des promoteurs n'arrivent pas à terme. Il y a

une vigilance à avoir sur les infrastructures afin de tenir compte du fait que les guérandais habitent aussi dans les villages / hameaux avoisinants éloignés et qu'ils se déplacent en voiture.

VOTE : Unanimité

14 – Affaires foncières – Route de Kerroux - convention de servitudes GAEC Le Vent de Mer

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour du Conseil Municipal. En effet, ce terrain est positionné sur la future voie de dégagement. C'est au département de délibérer concernant cette convention.

15 – Affaires foncières – 6 rue Sainte-Barbe - convention de servitudes LEGAL Dylan et GILLEN Julie

Frédéric MICHÉ soulève un problème qu'il peut y avoir au niveau d'une pollution potentielle. Sans garantie pour ce genre de procédé exceptionnel, il peut y avoir de déboires. N'y a-t-il pas un autre moyen de purifier l'eau de façon à garantir que les eaux des effluents soient de qualité correcte ?

Marie-Annick DURAND rappelle que cette convention est pour une construction neuve. Des contrôles seront effectués par Cap Atlantique comme ils le font sur certaines sorties d'effluents. La compétence assainissement étant à Cap Atlantique.

Frédéric MICHÉ insiste sur le fait que les contrôles mis en œuvre par Cap Atlantique sont obligatoires sur les moyens et ne sont malheureusement pas faits sur les résultats.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ – François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT)

16 – Affaires foncières – 2 route de Kerpiraud - convention de servitudes REAUTE Christian

Le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire confirme sa position, identique à la délibération précédente.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ – François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT)

17 – Convention d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique avec le CAUE de Loire Atlantique

Cette délibération ne soulève aucune remarque.

VOTE : Unanimité

18 – Avis sur le Règlement Local de Publicité – Arrêt - Commune de BATZ-SUR-MER

Cette délibération ne soulève aucune remarque.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Anouk PAOLOZZI-DABO.

19 – Convention Ville – CAF prestation de service pour l'Accueil de Loisirs « Accueil Adolescents 10-14 ans »

Cette délibération ne soulève aucune remarque.

VOTE : Unanimité

20 – Convention de partenariat avec l'Association OPPELIA – LA ROSE DES VENTS dans le cadre du Point Santé Jeunes

Emmanuelle SOALHAT réclame l'annexe 1 de la convention.

Monsieur le Maire précise que celle-ci correspond en fait à la délibération qui sera signée pour être annexée à la convention définitive.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Laurent BOULO.

21 – Délimitation d'un périmètre termites et autres insectes xylophages

Cette délibération ne soulève aucune remarque.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

22 – Vœu pour un référendum décisionnel concernant la réunification de la Bretagne

Hélène CHALLIER analyse la proposition d'émettre un vœu pour un référendum décisionnel concernant la réunification de la Bretagne comme le permet l'acte 3 de la décentralisation française.

Pourquoi pas ? Ici, tout le monde se sentira et se dira breton et attaché à la Bretagne. Et oui, Guérande est en Bretagne. On habite breton, on parle breton, on mange breton, on vit breton.

Mais il s'agit là de l'aspect identitaire, personnel et l'on pourrait dire intime de chacun.

Etudier la possibilité de rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne demande de voir un petit peu plus loin :

- Le périmètre du référendum doit inclure la Bretagne (voir anecdote fédération en en décembre 2014 pour la refonte des régions)
- L'acte 4 de la décentralisation demande à être mis en œuvre après un acte 3 raté par manque d'ambition. Après l'Acte 1 conçu par Defferre en 1982, Raffarin mit en place l'acte 2 en 2003 et Hollande l'acte 3 avec la refonte des régions telle qu'on la connaît aujourd'hui.
- Il faudrait sans doute revoir les découpages et les représentations politiques sur nos territoires car les deux vont de pair. Le projet de conseiller territorial unique porté par Nicolas Sarkozy en son temps ouvre des pistes intéressantes.

Pour conclure, faire une demande validant le vœu de référendum pour suivre l'initiative du Département de Loire-Atlantique permet à chacun de remettre un peu d'eau au moulin de la machine électorale, voire électoraliste.

Néanmoins, si cela peut rappeler à ceux qui sont en charge des plus hautes responsabilités nationales que le dossier de la décentralisation n'est pas clos et qu'il doit être remis sur le métier, alors nous voterons ce vœu, pas pour le seul et éventuel rattachement de la Bretagne à la Loire-Atlantique, mais pour une optimisation du millefeuille que constituent les collectivités et une simplification administrative nécessaire.

Monsieur le Maire ajoute que l'on pourrait interroger non seulement la Bretagne mais également les Pays de la Loire englobant les départements de la Vendée, la Mayenne, la Sarthe et le Maine et Loire qui seraient alors « orphelins » du département de Loire-Atlantique. Il approuve le terme aspect identitaire avant tout.

Au vu de l'engagement de la Ville avec l'association Breizh 5/5, au vu d'un nombre important de guérandais attachés à cette culture bretonne, au vu de l'équipe municipale représentant aussi ces guérandais, le vote qui est demandé est libre pour chacun en son âme et conscience d'accepter ou pas ce vœu.

François PAGEAU informe que certains membres de leur groupe considèrent qu'émettre un vœu pour un référendum concernant la réunification de la Bretagne engage la ville dans un processus démocratique auquel il est difficile de s'opposer. Est-il nécessaire cependant de modifier les limites de la région pour faire vivre la culture bretonne dans notre département ? Quid du choix de la future capitale ? Quid du périmètre des électeurs ? Quid du financement ?

Cette question ne fait pas l'unanimité au sein même de leur groupe et soulève plus de problèmes qu'elle n'en résout. Et puis, très franchement, à l'heure des questions environnementales, sociales et politiques qui secouent notre pays, la question de la réunification de la Bretagne est-elle réellement prioritaire ? Certains chez eux pensent que non et en conséquence, ne soutiennent pas ce vœu, considérant que l'urgence n'est pas là.

Monsieur le Maire précise que c'est une réponse aux 105 000 signatures de la pétition de ce vœu que l'on ne peut pas ignorer et rester insensible à ce sujet. Il ajoute que la culture bretonne n'est pas un parti politique mais qu'elle appartient à chacun.

Frédéric MICHÉ rebondit sur la mise en place des pancartes de l'association Breizh 5/5 aux entrées de la Ville qui est à son avis une affirmation par rapport à la délibération proposée ce soir. Il a été surpris de voir ces pancartes sans que le Conseil Municipal n'ait été consulté.

VOTE : Majorité – 2 Abstentions (François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT)

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise JOUNIER.

23 – Rapport annuel 2018 – Commission communale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Emmanuelle SOALHAT fait observer que l'accessibilité sur les trottoirs est compliquée à Guérande. La circulation des personnes en fauteuils roulants, des mamans avec leurs poussettes, des personnes âgées est parfois difficile selon l'état des trottoirs voire impossible et elles sont alors obligées alors d'utiliser la chaussée ou les pistes cyclables.

Monsieur le Maire ajoute les véhicules stationnant sur les trottoirs ainsi que les poubelles contenues non ramassées la journée qui empêchent également une bonne accessibilité. Le process mis en place au niveau de Guérande est maintenant de passer par une phase expérimentale. Par exemple, les nouveaux aménagements autour des écoles ont débuté avec un premier aménagement à l'école Saint-Aubin suite à une concertation avec les parents sur l'aspect sécuritaire ainsi que l'APEL pour la validation du principe d'expérimentation et de l'usage. Cette phase de diminution de la vitesse et d'aménagement pour les enfants est testée jusqu'en décembre et si elle est actée définitivement, elle engendrera des aménagements de trottoirs accessibles pour tout public.

Monsieur le Maire annonce qu'il y a d'autres aménagements à réaliser en prenant en compte non seulement la largeur d'un trottoir : 1,40m mais aussi la contrainte du patrimoine existant de la Ville.

VOTE : Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Monsieur le Maire cède la parole à Bernard MACÉ.

24 – Rapport annuel 2018 – Services de l'eau et de l'assainissement

Anne-Gaëlle RÉVAULT indique que lorsque nous recevons nos factures d'eau, il est indiqué une moyenne de 40 m³ d'eau par habitant par an. Nous pouvons déplorer l'utilisation d'eau potable pour les toilettes, la lessive et l'arrosage des jardins. Ce gaspillage d'eau généralisé en France est aberrant. Quand un foyer récupère l'eau de pluie, il peut descendre à 12 m³ par habitant par an. Il serait temps de se donner les moyens pour éviter ce gaspillage. Les piscines privées sont également de grandes consommatrices d'eau. Nous avons demandé leur interdiction dans le PLU, ce que vous avez refusé. Il est temps de changer et de prendre les mesures nécessaires pour voir un mode de vie plus soutenable.

Monsieur le Maire laisse à chacun son engagement citoyen responsable de diminuer sa consommation d'eau. Ceux qui souhaitent faire une piscine, peuvent faire une piscine sans eau si c'est possible...Il faut laisser la liberté à chacun en ce qui concerne sa vie privée et ses démarches personnelles

Frédéric MICHÉ demande à Monsieur le Maire de faire attention à manier l'ironie car l'eau est un vrai sujet qui touche l'ensemble de la société, pas seulement posé par les écologistes, et qu'il ne faut pas négliger.

Monsieur le Maire réplique que c'est un constat que tout le monde peut faire aujourd'hui sur la ressource eau. La transition écologique n'appartient à aucun parti. Elle est la charge de chacun, elle est la prise de conscience de chaque individu dans le respect de sa liberté. Il invite tous les citoyens à rentrer dans cette démarche.

Il répond au groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire qu'il faut aussi savoir apporter des solutions. L'Etat pourrait aussi poser des règles comme dans certains pays. Par exemple l'utilisation de l'eau de pluie pour les toilettes et la machine à laver ou l'installation d'une cuve sous la maison pour les nouvelles constructions ...

Frédéric MICHÉ ajoute que la collectivité Cap Atlantique pourrait appliquer par exemple la gratuité sur les premiers m³ consommés et passer à des tarifs plus élevés ensuite.

Monsieur le Maire propose à Monsieur MICHÉ de soumettre ses sujets à Cap Atlantique directement puisque la compétence Eau est à Cap Atlantique. Il rappelle que cet été, Guérande était une des seules villes qui a respecté l'interdiction d'arrosage des terrains. Et il est certain que le prochain municipale 2020 aura à prendre en main ce risque de pénurie de la ressource Eau. Car Monsieur le Maire affirme que la priorité c'est la ressource.

Hélène CHALLIER défendra toujours la liberté des personnes qui veulent des piscines. Car une fois qu'on a mis l'eau, celle-ci reste et est nettoyée.

Concernant le problème de l'eau il ne faut pas être totalitaire et prendre le problème par le petit bout de la lorgnette. La pénurie d'eau de cet été nous interdisait d'arroser chez nous les particuliers, pendant que les agriculteurs arrosaient à grand renfort d'eau. Il n'est pas nécessaire de faire de l'écologie punitive qui culpabilise chacun. La prise de conscience doit être globale et avoir un aspect efficace. La mondialisation d'aujourd'hui n'a jamais autant été consommatrice de ressources (transports, constructions avions, paquebots,...). Il serait temps qu'une conscience plus globale au niveau mondial soit prise. Et ici au niveau municipal, il est possible de prendre des décisions plus efficaces puisque l'écologie est un dossier partagé par tous. Faire de l'écologie efficace c'est prendre des décisions en amont sans entrer dans des systèmes totalitaires qui impactent chacun dans sa liberté.

Monsieur le Maire exprime à nouveau son souhait de mettre en pratique des actions en faveur de l'environnement mais qui n'entravent pas les libertés de chacun. C'est une démarche de chaque consommateur sur les choix qu'il va opérer sur sa manière de vivre.

Frédéric DUNET rejoint la réflexion de Hélène CHALLIER sur l'écologie qui ne peut pas être punitive. Le point de vue de chacun est peut-être le même mais chacun n'y accorde pas la même urgence. La prise en charge doit être collective, transversale et toucher tous les domaines. S'il y avait des impératifs dictés par l'Etat, nous pourrions avec un minimum de sensibilité écologique les respecter. Toutefois, il est difficile et pénalisant de voir que toutes les villes ne jouent pas le jeu du respect des impératifs donnés concernant l'arrosage. C'est l'ensemble de la population de Cap Atlantique et même au-delà qui devrait aussi jouer le jeu.

François PAGEAU ajoute qu'il est utopique de penser que tout le monde va respecter les règles écologiques et qu'il est préférable de suivre des règles même contraignantes.

Frédéric DUNET rétorque que cela fait plaisir d'entendre qu'il est un utopiste.

VOTE : Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

25 – Rapport annuel 2018 – Services de l'élimination des déchets ménagers et assimilés

Hélène CHALLIER remarque que les gens font des efforts et se sentent concernés. En revanche les déchets des poubelles grises vont directement à l'usine Arc en ciel pour être incinérés et les poubelles jaunes allaient jusqu'en Chine jusqu'en 2018. La Chine n'en veut plus et on ne sait pas où les renvoyer. En Europe, on annonce que 80% des déchets plastiques vont être recyclés. Or, on ne sait pas où sont ces déchets aujourd'hui. Enfouis dans des pays de l'Est comme pour l'Allemagne ? non traités ni valorisés ? Que se passe-t-il aux limites des collectivités ? où vont les déchets après l'usine Arc en ciel ? Au bout du monde ? Aujourd'hui personne ne peut dire exactement où vont ces déchets.

Hélène CHALLIER estime que c'est une interrogation que Cap Atlantique doit se poser pour aller au bout de la chaîne. Cependant, elle trouve que l'extension des consignes de tri c'est une bonne chose. Les jeunes ont vraiment à cœur de faire le tri mais il ne faut pas leurrer les gens sur des actes inutiles. Il est nécessaire de savoir où ils terminent. Une solution serait évidemment de diminuer la consommation de ces produits et même de ne pas en produire. Cela reste un choix individuel.

Monsieur le Maire confirme que le consommateur a en effet un rôle à jouer aujourd'hui sur ces achats et qu'il serait tout de même intéressant de connaître la traçabilité des déchets. Il est évident que des déchets de France retrouvés en Indonésie ou dans d'autres pays laissent sans voix sur la catastrophe écologique que cela représente.

Anne-Gaëlle RÉVAULT et le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire réitèrent certaines de leurs propositions de l'an dernier, pas toutes puisqu'ils ont bien compris que vous refusiez la mise en place de certaines d'entre elles (couches lavables). La zone de gratuité lors des semaines européennes de réduction des déchets à Piriac cette année est intéressante et gagnerait à être généralisée à toutes les déchetteries et plusieurs fois par an afin de ne pas en rester à l'action symbolique. Il serait intéressant de relancer le projet de ressourcerie de Cap Atlantique. Ne pourrait-il pas y avoir une ressourcerie par déchetterie ou à proximité pour valoriser les déchets ? Pourquoi interdire aux gens de récupérer des choses prêtes à être jetées en déchetteries tant que ce n'est pas dans la benne ? Où en est Guérande ou Cap Atlantique sur l'achat de broyeurs de végétaux, qui circuleraient de commune en commune, afin que les particuliers puissent broyer leurs végétaux chez eux à moindre coût et les utiliser sur place ?

Il reste du travail de communication à faire. Ils demandent qui est au courant que, dorénavant, depuis 2018, nous pouvons mettre les « petits emballages en aluminium » : feuilles d'aluminium, bougies chauffe-plats, opercules, capsules, couvercles dans le sac jaune. Ils se réjouissent que Cap Atlantique mette enfin en place le recyclage de tous les emballages, rendu obligatoire par la loi. Cela simplifiera le tri.

Le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire rejoint le groupe Alternance pour dire que l'idéal étant qu'il y ait moins de déchets, qu'ils soient recyclés ou non.

Nous avons aussi de nouvelles idées. Nous suggérons la création d'une ressourcerie de matériaux de construction, des restes de chantier comme des briques, carrelages, ouvertures etc. pour les artisans et les particuliers. Cela existe à Redon, c'est « l'Écrouvis ».

Nous proposons aussi une réduction du nombre de collectes au porte-à-porte. Certaines collectivités font des ramassages tous les 15 jours voire tous les mois. Une collecte bi-mensuelle pourrait inciter les foyers à diminuer leurs déchets. Pourquoi certaines familles réussiraient à sortir leur poubelle seulement 2 fois par an alors que d'autres la mettent chaque semaine ? Cela permettrait des économies non négligeables à Cap Atlantique.

Dernière proposition : il serait bien que Cap Atlantique propose des composteurs en bois, et pas que des composteurs en plastique.

Monsieur le Maire ajoute que ce sont des informations, des propositions à formuler directement auprès de Cap Atlantique.

VOTE : Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique avoir reçu deux questions écrites du groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire.

Frédéric MICHÉ lit la première question écrite.

En 5 ans, de 2014 à 2018, plus de 17 000 personnes ont péri en mer Méditerranée, plus de 30 000 en 15 ans. Aujourd'hui, il ne reste que deux navires actifs dédiés au sauvetage en Méditerranée centrale dont l'Ocean Viking, le nouveau navire affrété par l'association SOS Méditerranée. Chaque jour en mer leur coûte environ 14 000 euros.

En juillet, nous vous avons sollicité, Monsieur le Maire, pour mettre à l'ordre du jour d'un conseil municipal une délibération pour soutenir financièrement l'association SOS Méditerranée à l'instar du conseil départemental de Loire-Atlantique. Vous avez décliné l'invitation prétextant que Guérande accueille déjà des jeunes migrants. En fait d'engagement, Guérande accueille quelques jeunes migrants qui sont sous la responsabilité du département et accompagnés par des associations et collectifs de citoyens.

Aujourd'hui face à la défaillance des états, seules des associations comme SOS Méditerranée assurent la solidarité des peuples occidentaux vis-à-vis des migrants qui fuient l'horreur en leur évitant la noyade. Nous avons besoin de ces associations pour sauver notre dignité, ils ont besoin de notre soutien pour continuer leur mission et restaurer l'honneur de nos démocraties. Si la solidarité des gens de mer n'est pas vaine notre statut de commune littorale nous oblige à témoigner notre solidarité à SOS Méditerranée.

Pour mémoire, voici un extrait de l'interview de Francis Vallat ancien président SOS Méditerranée. "Ma conviction était toute simple : quelles que soient les difficultés et complexités générées par les questions migratoires que je n'ai jamais sous-estimées, une chose était, elle, simple, lumineuse, indiscutable : la nécessité du sauvetage. La solution ne pouvait pas être que tous ces hommes, femmes, enfants coulent ! En laissant d'ailleurs au passage couler notre âme et notre identité ou notre crédibilité européennes si souvent brandies aujourd'hui, et qui sont faites avant tout de ces valeurs partagées que nous cherchons nous-mêmes à faire respecter dans le monde entier, qu'on les appelle humanistes, républicaines, démocratiques...". Ne pouvant nous résigner à voir nos valeurs sombrer avec ces femmes, hommes et enfants, nous réitérons notre demande de soutenir à l'association SOS Méditerranée. Est-il possible pour l'honneur de Guérande de témoigner de notre soutien à SOS Méditerranée, de voter une subvention à cette association au prochain conseil municipal ?

Monsieur le Maire soumettra cette question à la majorité et un retour sera fait sur la position décidée au prochain conseil municipal du 16 décembre 2019.

Anne-Gaëlle RÉVAULT lit la deuxième question écrite :

Les rapports successifs des instances scientifiques de références (GIEC, l'IPBES) nous alertent sur les bouleversements irréversibles qui menacent les écosystèmes terrestres et les conditions de vie de l'humanité. Une partie croissante de la population s'inquiète quant à la dramatique amplification des dérèglements climatiques et face à l'inertie fautive de l'Etat qui a conduit à l'action en justice « l'affaire du siècle ». Le changement climatique est reconnu comme un amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité par le Conseil de sécurité de l'ONU. Malgré les périls identifiés (effondrement économique, crises démocratiques, aggravation des injustices sociales, pénuries d'eau, famines, exils de populations, crises de santé publique...), les pouvoirs politiques et les puissances économiques restent majoritairement aveugles et inactifs.

Pour faire le lien avec la question précédente, vu la réticence des collectivités françaises et européennes, à accueillir les réfugiés actuellement, comment ferons-nous quand s'ajouteront les

réfugiés climatiques obligés de fuir les zones de notre planète rendues inhabitables par nos pollutions ? Il serait grand temps que les élus comprennent que la vie de nos enfants sera directement et profondément impactée par des problématiques hors de Guérande mais auxquelles Guérande participe : une fois de plus, penser global et agir local !

Il est indispensable de placer le climat et la biodiversité au centre de toutes les décisions. Nous vous demandons donc de déclarer l'état d'urgence climatique au niveau local sur la commune de Guérande. Pour concrétiser cet engagement, pourriez-vous, Monsieur le Maire, faire voter :

- l'état d'urgence climatique sur la commune de Guérande ?
- une délibération qui obligerait à intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques municipales et communautaires ?
- un vœu au prochain Conseil Municipal pour demander à l'Etat Français de déclarer l'état d'urgence écologique et climatique ?

Monsieur le Maire rappelle qu'en terme écologique, il y a l'agenda 2030 concernant la France et les autres pays sur lesquels sont fixés 17 objectifs de développement durable face aux risques climatiques. Il appartient à l'Etat français de porter et de déclarer cet état d'urgence. Et au même titre que le vœu précédent, Monsieur le Maire le soumettra à la majorité pour voir si est déclaré cet état d'urgence écologique et climatique bien qu'il s'agisse plutôt de la responsabilité de chacun d'entre nous.

Monsieur le Maire souhaite ajouter qu'actuellement, en période pré-électorale, des vœux divers chaque semaine sont reçus par la municipalité.

Aussi, suite au reportage diffusé sur la Ville de Guérande vendredi dernier, Monsieur le Maire informe que lors du 4^{ème} comité interministériel de la transformation publique du 15 novembre dernier, le gouvernement a annoncé son engagement de « rapprocher les administrations des citoyens et des territoires ». Afin de répondre aux attentes de proximité et de rééquilibrage des forces économiques et institutionnelles sur l'ensemble du territoire, le gouvernement s'est engagé à transférer certains services ou entités hors de Paris et grandes métropoles régionales. 40 opérations de relocalisation de services qui concernent près de 6000 agents ont été décidées. Elles conduisent à 3 grands mouvements :

- des transferts de services depuis Paris ou la proche banlieue parisienne vers les régions
- des transferts de services depuis Paris vers la région Ile-de-France, majoritairement vers la Seine-Saint-Denis
- des transferts de services depuis des métropoles régionales vers des communes de taille plus modeste en zone rurale ou péri-urbaine

Ces relocalisations prévues à l'horizon 2020, constituent une première vague qui pourra être complétée par d'autres projets en cours d'instruction.

La presse et non pas le gouvernement a informé la Ville de Guérande qu'elle faisait partie de ces relocalisations pour environ 30 agents dans certains services de soutien informatique du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le lundi 16 décembre prochain à 18h30 et lève la séance à 20h39.
